

5 ans de garantie

sur les cuisines équipées et
les appareils ménagers



Satisfaction garantie

Jour après jour, vous donnez le meilleur de vous-même à vos clients, de l'achat au montage, en passant par la planification. Votre réussite repose sur la satisfaction, à tous les niveaux, des heureux propriétaires d'une cuisine. Afin que cette satisfaction dure le plus longtemps possible, nous sommes parvenus, avec les assurances Generali, à étendre la garantie à 5 ans – offrant à chacun d'excellentes conditions.

5 ANS DE
GARANTIE
ELECTRO
MENAGER

Plus de valeur-ajoutée, moins de tracas

La prolongation de garantie contribuera à assurer vos prestations et à donner au client un sentiment de sécurité, au fil des ans. A cela s'ajoute la fidélisation du clients, que favorise ce genre de contrat. En effet, si un dysfonctionnement survenait, vous pouvez être sûr que votre client vous contacterait pour la réparation!

Par ailleurs, nous avons mis au point avec Generali, à votre intention, un traitement des garanties aussi efficace que possible. Ainsi, vous pouvez considérer l'avenir sereinement avec nous.

Les conditions contractuelles ainsi qu'une liste des marques couvertes par l'assurance se trouvent dans l'InfoNet. Nous restons bien évidemment à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Périmètre de la garantie

Prolongation de la garantie du fabricant à 5 ans.

L'assurance couvre les dommages ci-après:

- Défaut du constructeur
- Défaut de fabrication
- Défaut de construction
- Défaut d'un matériau
- Défaut d'exécution

Couverture des frais sans franchise

- Frais de déplacement
- Frais de transport
- Frais de main-d'œuvre
- Frais de matériel

Appareils intégrés ou portables

- Cuisinières (électrique, gaz)
- Tables de cuisson (fonte, vitrocéramique, induction)
- Fours (électrique, gaz)
- Zones de cuisson au gaz & gril, teppan yaki, woks
- Tiroirs chauffants & sous-vide
- Cuiseur-vapeurs & fours vapeur combinés
- Micro-ondes
- Hottes aspirantes
- Lave-vaisselle
- Réfrigérateurs et congélateurs sans connexion à une arrivée d'eau

Sont exclus de la garantie:

- Réfrigérateurs avec connexion à une arrivée d'eau
- Machines à café
- Electronique de divertissement
- Lave-linge & sèche-linges
- Petits appareils d'un montant inférieur à CHF 250.– à l'achat



